



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUEN DU 7 Septembre 2021

Convocation du 1 septembre 2021

L'an deux mil vingt, et sept septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Benoît LEREVEREND, Maire.

Présents : Mme LE DRAMP-DENIS Marie, Mme TILLARD Clémentine, M PERON Vincent, M MARIE Bruno, Mme PELEGRI Marie-José, M BRIERE Bastien, Mme HUBERT Séverine, Mme PINGEON Sophie, M VAUQUELIN Cédric,

Pouvoir : M RUEL Denis à M MARIE Bruno, M GODEFROY Bruno à Mme PINGEON Sophie, M LESAUVAGE Alain à Mme TILLARD Clémentine,

Absents excusés : néant

Absents : M. Yann PAGNY, Mme LECLERC Corinne, M RICHARD Julien, Mme CONSTANT Aurélie

Secrétaire de séance : Mme LE DRAMP-DENIS Marie

Le compte rendu de la séance du 12 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

COMPTE RENDU DES ACTES DU MAIRE

Urbanisme :

- permis de construire : 1 permis accordé
- certificat d'urbanisme : 4
- déclaration d'intention d'aliéner : 5
- déclarations de travaux : 4 accordées 1 refusée

M le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu par courrier les démissions de Mme Morgane DURANT et de Mme Céline CHEREL.

DÉLIBÉRATIONS

OBJET : ATTRIBUTION D'UN NOM DE RUE – PROPOSITION DE 2 NOMS DE RUE PARC D'ACTIVITE DES RIVES DE L'ODON

Le conseil municipal, sur l'exposé du Maire,

Décide d'attribuer le nom : Mme Louise FORGET pour la rue située sur le territoire de la commune de Mouen.

Proposition d'attribuer le nom de : « voie romaine »

pour la rue du parc d'activité des rives de l'Odon située à la fois sur le territoire de Mouen et de Verson.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

OBJET : ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A LA DEMISSION DU 5ème ADJOINT AU MAIRE

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-2, L2122-4, L2122-7, L2122-7-2, L2122-10 et L2122-15,

Vu la délibération du 28 Mai 2020 relative à l'élection des adjoints au Maire,

Vu l'arrêté du 18 Juin 2020 donnant délégation de fonction du Maire à Monsieur PAGNY Yann, 5^{ème} adjoint, délégué pour exercer les fonctions relevant du domaine de l'environnement et le développement durable,

Vu la lettre de démission de la charge d'adjoint au Maire de Monsieur PAGNY Yann, 5^{ème} Adjoint en date du 14 Juin 2021, adressée à Monsieur le Préfet, dont copie transmise à Monsieur le Maire et aux conseillers municipaux, et acceptée par le représentant de l'État le 02 Août 2021,

M. Le Maire propose au conseil municipal de maintenir le nombre d'adjoints à cinq. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de Monsieur PAGNY Yann, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

Aucun membre du conseil ne souhaitant présenter sa candidature, Monsieur le Maire propose au Conseil de supprimer le poste d'adjoint vacant.

DEMANDE aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

Le Conseil Municipal,

DECIDE de supprimer le poste d'adjoint vacant et de fixer à 4, le nombre des adjoints au Maire de la commune.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

OBJET : AUTORISATION DE RECOURS AU SERVICE CIVIQUE

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou services de l'état) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

L'indemnité de Service Civique est entièrement cumulable avec l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et l'Aide au Logement.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'état au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Le Conseil Municipal,
Vu la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,
Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

DECIDE ARTICLE 1 : De mettre en place le dispositif du service civique au sein des services de la commune Mouen à compter du 1er octobre 2021.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

ARTICLE 3 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires.

ARTICLE 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une indemnité complémentaire de 226.96 euros par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la commune. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Le Conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,
Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Après en avoir délibéré, Décide :

d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 92.86 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 4994810111 et 4809740511 dressée par le comptable public.

Exercice 2018 T156/2018 0.21 €

Exercice 2018 T347/2018 1.00 €

Exercice 2017 T75/2017 91,65 € (effacement de dette suite à procédure de surendettement)

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

OBJET : CRÉATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

DECIDE

- la suppression, à compter du 01 Octobre 2021 d'un emploi permanent à temps non complet (20,20/35) d'Adjoint Technique Territorial,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet ou non complet (20,20/35) de d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe,

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS NON COMPLET (29,87/35^{ème})

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique à temps non complet, dans le cadre d'une réorganisation,

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (29,87/35^{ème}).

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide d'adopter la modification du tableau des emplois,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

OBJET : ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N°2021/09

Le Conseil Municipal, sur le rapport de l'autorité territoriale et après en avoir délibéré, décide de fixer à partir du 1^{er} juillet 2021 les tarifs suivants :

Location de la salle polyvalente aux particuliers (week-end)

	2019	2021
HORS COMMUNE	580,00 €	600 €
COMMUNE	325,00 €	300 €
Petite salle complémentaire		70 €

Location de la salle polyvalente aux associations le week-end

	2019	2021
Association Communales à partir de la 2 ^{ème} utilisation (1 ^{ère} gratuite)	222,00	222 €
Autres associations	410,00	410 €

Location de la salle polyvalente à des associations en semaine

	2019	2021
ASLO	7,50 €/heure	7,5 €/heure
Autres associations	8,40 €/heure	8,4 €/heure

Location du gymnase

	2019	2021
Plage horaire 1h30 scolaires	55,00 soit 36,66/heure	30 €/heure
Associations et habitants	9,20 €/heure	9,20 €/heure
ASLO	8,35 €/heure	8,35 €/heure

Restaurant scolaire

	2019	2021
1 ^{er} enfant	3,95 €	3,70 €
A partir de 2 enfants	3,45 €	3,20 €
Repas exceptionnel	8,00 €	8 €

Garderie

	2019	2021
2,25 de l'heure 1 ^{er} enfant		2,80
Heure 2 ^{ème} enfant		2,50

Salle des associations (nouveau !)

	2019	2021
HORS COMMUNE		200 €TTC la journée entière 300 €TTC le week-end 100 €TTC la demi-journée
COMMUNE		100 €TTC la journée entière 150 €TTC le week-end 50 €TTC la demi-journée

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Informations communautaires

Caen la mer mène un projet d'agrandissement et de transformation de la station d'épuration « Nouveau Monde » à Mondeville. Cette station qui date de 2003 permettait de recevoir les effluents de 332 000 eq Habitants : elle sera agrandie jusqu'à une capacité de 415 000 eq Habitants. En parallèle une unité de méthanisation traitera les boues qui jusqu'à présent étaient épanchées sur des parcelles agricoles. Le biogaz ainsi créé sera réinjecté dans le réseau de gaz. Les digestats seront probablement incinérés. Les travaux débuteront en 2022 pour un coût de 32 M€

Les habitants seront sollicités pour participer à l'action « territoire en transition » qui consiste à proposer des actions locales pour aller vers plus d'écologie.

Caen la mer travaille à améliorer sa communication auprès des élus et des habitants afin que chacun prenne conscience du rôle de Caen-La-Mer.

QUESTIONS DIVERSES

- Bon accueil des enfants pour les jeux dans la cour de récréation et pour les menus de la cantine.
- Une personne circulant en vélo avec une petite cariole circule dangereusement : sa famille est à contacter.
- Questions à propos de l'église et de son chauffage et plus largement de son utilisation.
- Question sur la mise en place du logiciel de gestion du cimetière.
- Problématique des déchets verts des personnes âgées et des déchets en général.
- Des habitants demandent à être informés par des lettres d'information dans les boîtes aux lettres : La situation sanitaire n'a pas permis de réaliser beaucoup d'événements : Un prochain Mouen info sera distribué prochainement pour annoncer entre autres la journée du Samedi 25 septembre à la bibliothèque (journée sur le thème de l'environnement).
- La question du poste de 5^{ème} adjoint pourra être posée plus tard au cours du mandat.

Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à 22H20.

A Mouen, le 09 Septembre 2021
Le Maire,
Benoît LEREVEREND

